



vous accompagner

## La Chirurgie Ambulatoire

La chirurgie ambulatoire est une chirurgie programmée et réalisée dans des conditions sécurisées d'un bloc opératoire, sans risque majoré. Elle permet la sortie du patient le jour même de son intervention.

L'acte chirurgical est identique à celui réalisé en chirurgie conventionnelle avec hospitalisation complète. Le gain, en terme de diminution des risques des infections nosocomiales est réel.

La MSA du Languedoc se mobilise et participe au développement de ce mode opératoire afin que ses adhérents puissent en bénéficier.

Vous souhaitez plus d'informations sur la chirurgie ambulatoire?

Les professionnels de santé peuvent vous en parler.

Rendez-vous sur les sites

[www.msalanguedoc.fr](http://www.msalanguedoc.fr)

[www.ars.languedocroussillon.fr](http://www.ars.languedocroussillon.fr)

[www.chirambu.org](http://www.chirambu.org)

Conception MSA du Languedoc, Novembre 2014



*Un mode opératoire sûr et moins coûteux*  
**Moi, je dis Oui**



L'essentiel & plus encore



[www.msalanguedoc.fr](http://www.msalanguedoc.fr)



L'essentiel & plus encore

## Pourquoi choisir la chirurgie ambulatoire ?

En chirurgie ambulatoire, l'intervention est programmée et inférieure à une journée.

Vous pouvez ainsi vous organiser sur le plan professionnel et personnel : accompagnement et suivi des soins, prévision d'un transport, planification de l'arrêt de travail.



## Y a-t-il une différence entre la chirurgie ambulatoire et la chirurgie conventionnelle ?

Non, le geste chirurgical est le même en terme de qualité, de sécurité et de disponibilité du personnel hospitalier.

**Le plus :** la programmation qui permet le respect des horaires.



## Y a-t-il plus de risques encourus ?

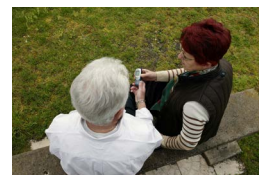
Non. En ambulatoire, vous rentrez chez vous le jour même. Ainsi vous diminuez les risques d'infections nosocomiales et de phlébite. C'est un des aspects rassurants de ce mode opératoire.



## A qui s'adresse la chirurgie ambulatoire ?

Tout le monde peut-être concerné et ce, dès l'âge de 3 ans. Il existe néanmoins quelques conditions pour en bénéficier :

- pouvoir être accompagné à la sortie de l'intervention chirurgicale,
- ne pas demeurer seul la première nuit après une anesthésie générale,
- être joignable, comprendre et savoir appliquer les consignes de soins post-opératoires.



## Comment ça marche ?

- En parler avec votre médecin généraliste est la meilleure façon d'en bénéficier.
- Les formalités administratives sont effectuées au préalable dès la consultation avec le chirurgien et le médecin anesthésiste.
- L'admission se fait le matin de l'intervention et la sortie n'est autorisée qu'après la visite du chirurgien et/ou du médecin anesthésiste.



## Et après ?

L'ensemble des documents nécessaires à votre suivi vous est remis et toute information est transmise à votre équipe de soins de ville (médecin généraliste, infirmiers..).

Bien sûr vous restez en lien avec l'établissement qui vous a pris en charge.

